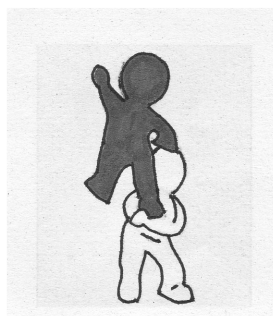


Enseignants, parents :

Votre élève ou votre enfant rencontre des difficultés persistantes à l'école:

- difficultés d'apprentissage
- difficultés d'adaptation à l'école
- difficultés de communication
- difficultés relationnelles

Prenez contact avec un membre du RASED de votre secteur.



Coordonnées

Secteur Ancenis ouest

Communes de Couffé, Le Cellier, Ligné, Mésanger, Mouzeil, Oudon, Pouillé les Côteaux, St Mars du Désert

Réseau d'aides spécialisées

Ecole Hortense Tanvet
137 rue de la Picardie
44522 Mésanger

Téléphone **02 40 96 35 27**

rased.ancenis-secteurouest@ac-nantes.fr

Les intervenants spécialisés du RASED sont :

** Une psychologue de l'Éducation nationale :*

Stéphanie LABE
stephanie.labe@ac-nantes.fr

** Une enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante pédagogique :*

Véronique GASTINEAU
veronique.gastineau@ac-nantes.fr

** Une enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante relationnelle :*

Fabienne RABY
fabienne.raby@-nantes.fr

RASED
Circonscription d'Ancenis
Secteur ouest

Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté

Le RASED est un dispositif ressource mis en place par l'Éducation Nationale depuis 1990 , dans les écoles maternelles et élémentaires, et placé sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription.

Son fonctionnement est encadré par la circulaire n°2014-107 du 18 août 2014 dans le cadre de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République.

LE RESEAU D'AIDES SPECIALISEES

Il fait partie de l'équipe pédagogique de chaque école.

Il propose en partenariat avec les enseignants et les parents un ensemble d'actions de prévention ou de remédiation destinées à apporter dans les écoles élémentaires et maternelles **des aides spécifiques aux élèves rencontrant des difficultés persistantes.**

Il constitue également une ressource et un appui pour l'équipe enseignante dans les relations et les entretiens avec les familles des élèves à besoins éducatifs particuliers.

C'est un service public de l'Éducation Nationale réservé aux élèves fréquentant les écoles publiques. Il est entièrement gratuit.

Il intervient dans les écoles sur le temps scolaire.

Sa composition

Les personnels spécialisés des Réseaux d'Aides Spécialisées pour les Elèves en Difficultés sont:

⇨ **l'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique**

Il apporte une aide aux élèves qui rencontrent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités scolaires. Il accompagne les élèves en grande difficulté vers la prise de conscience et la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et à la progression dans les savoirs et les compétences, en visant toujours un transfert de cette dynamique d'apprentissage vers la classe.

⇨ **l'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante relationnelle**

Il apporte une aide aux élèves dont l'analyse de la situation montre qu'il faut faire évoluer leurs rapports aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires. Il recherche et participe à la mise en œuvre de démarches pédagogiques et éducatives adaptées aux difficultés ou aux troubles qui peuvent affecter les apprentissages ou le comportement de ces enfants.

Les enseignants spécialisés apportent une aide directe aux élèves manifestant des difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement.

⇨ **le psychologue scolaire**

Il aide à comprendre les difficultés d'un enfant et contribue à faire évoluer la situation.

Il aide à l'analyse de la situation particulière d'un enfant en liaison étroite avec la famille et les enseignants. Il réalise des observations, des bilans et des suivis psychologiques, analyse et interprète les données recueillies. Il mène des entretiens avec l'enfant, les enseignants et les parents et peut conseiller à la famille la consultation d'un service ou d'un spécialiste extérieur à l'école. L'intervention individuelle du psychologue à l'école n'est mise en place qu'avec l'accord écrit des parents.

La demande d'aide au RASED

Elle est principalement formulée par l'enseignant, après échange avec l'enfant et ses parents.

Les parents peuvent également prendre contact avec le RASED. L'action la plus appropriée pour l'enfant est définie en concertation entre tous les partenaires (élève, RASED, enseignant, parents).

Le projet d'aide

« Le projet d'aide spécialisée (...) permet de faire apparaître la cohérence entre l'aide spécifique (du RASED) et l'aide apportée par le maître de la classe ou les maîtres du cycle dans le cadre d'autres dispositifs pédagogiques. Il précise les objectifs visés, la démarche envisagée, une estimation de la durée de l'action et les modalités d'évaluation de sa mise en œuvre. Les parents sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant. »

circulaire n°2014-107 du 18 août 2014

Un bilan de l'aide est effectué régulièrement avec l'enseignant, et avec les parents.